



Société coopérative Entreprise sociale

LES AMIS DU BOIS BALON

Rapport d'activités 2024

**Comportant également le rapport spécial
dans le cadre de l'agrément comme société coopérative
et dans le cadre de l'agrément comme entreprise sociale**

Doc. AGO/2025/2 Annexe

MOT DU PRESIDENT

Chers « Amis du bois Balon »,

L'année 2024 a été une année de transition et de contrastes.

Le troisième exercice d'une société est en effet considéré comme un tournant.

Tout d'abord, je voudrais évoquer le souvenir de Marie Eliat-Eliat, notre administratrice déléguée, décédée inopinément le 7 septembre. Nous nous souvenons d'elle lorsque nous longeons sa prairie en nous rendant au bois Balon. Merci Marie pour ton engagement tout en douceur pour ce bois qui est un peu le tien.

Ensuite, notre grand succès, l'acquisition fin de l'année du bois Miesse fruit de l'effort collectif de tous. Les bois Balon et Miesse sont ainsi maintenus dans le bien commun et sont accessibles pour tous. Ils sont en cours de sécurisation et tout un chacun peut s'y promener à sa guise.

L'infrastructure aussi qui a vu naître l'abri pique-nique dans la partie agricole du bois où il fait bon se poser un moment seul ou en famille. Un parcours santé simple viendra bientôt compléter l'aménagement du bois.

Nous avons enfin lancé un programme d'activités : la promenade du 6 octobre a été un franc succès grâce aussi à la dégustation de produits locaux dans la grange de la ferme mise gracieusement à notre disposition.

Le bois Balon vit mais sa longévité dépendra de l'engagement de ses coopérateurs. L'analyse du bilan met en lumière la fragilité du financement à long terme de notre coopérative. Sans une participation nombreuse aux activités et l'apport de souscriptions et de dons la pérennité de la SCES n'est pas garantie à long terme.

Le bois Balon ne peut vivre sans vous !

LA COOPÉRATIVE

1.1. La gestion de la coopérative

Conformément aux statuts et au règlement d'ordre intérieur, la coopérative est administrée par un conseil d'administration qui est composé de minimum 3 et maximum 6 membres actionnaires ou non qui sont nommés par l'assemblée générale pour une période de 4 ans. Pour le premier conseil, les statuts limitent le mandat de la moitié des administrateurs à deux ans ; cette disposition vise à assurer le renouvellement par moitié du conseil tous les deux ans.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2024 a fixé la durée des nouveaux mandats et des mandats échus renouvelables en application de ce principe.

L'assemblée générale ordinaire du 11 mai a acté le fin de mandat de Madame Hilde Naesens et de Monsieur Ghislain Grégoire. L'assemblée a acté la démission de Madame Margot Vandemeulebroeck.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale a nommé administrateurs : Madame Claudine Boesman et Monsieur Paul Godart.

Suite au décès inopiné de Madame Marie Eliat survenu le 7 septembre 2024, le conseil a nommé administrateur Madame Marianne Tock en application de l'article 30 a) §7 des statuts. Cette nomination doit être confirmée par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2025. La composition du conseil d'administration est actuellement la suivante :

- Jean-Paul Minon, président
- Paul Godart, administrateur-délégué
- Jean-Luc Delaby, secrétaire
- Claudine Boesman, administrateur
- Marianne Tock, administrateur

En 2024 cinq conseils d'administration ont eu lieu pour organiser et mettre en place une gestion de la société coopérative transparente et conforme aux statuts.

La coopérative a satisfait à toutes ses obligations administratives et fiscales. L'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2024 a approuvé le rapport d'activité de l'exercice 2023 (deuxième exercice de la SCES) et conclut à la viabilité de la SCES, le rapport spécial en vue des agréments comme coopérative et entreprise sociale (AR 8 janvier 1962 Art 1§7) et les comptes annuels. Les coopérateurs ont été informés du programme et budget 2024.

Afin que les coopérateurs puissent bénéficier d'une réduction d'impôts de 45% via le Tax Shelter, des attestations (de fiches fiscales 281-85) ont été envoyées aux coopérateurs, et des copies au Service Public Fédéral Finances.

Le site web www.leboisbalon.be est resté le point central d'information pour les souscripteurs et le public. On y trouve notamment tous les documents concernant la constitution de la coopérative (statuts, règlement d'ordre intérieur, charte, agrément, ...), le rapport d'activités et les comptes annuels.

Par des feuillets d'information, 6 newsletters, la société coopérative a tenu les coopérateurs et les personnes intéressées au courant de l'état d'avancement du projet et des activités qui lui étaient liées. Les activités sont également annoncées via le site web.

Les statuts de la SCES ont été modifié lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue en l'étude de maître Indekeu, notaire à Bruxelles, le 12 février 2024. Cette modification statutaire avait comme but principal d'augmenter le montant maximal des parts détenues par un actionnaire de 5000 à 15000 euros afin de permettre aux actionnaires publics de soutenir d'avantage l'achat du bois Miesse contigu au bois

Balon. Il a aussi été décidé d'exclure la distribution de dividendes. Afin d'augmenter la représentativité des assemblées générales le nombre de procurations maximum par personne a été porté à dix. Le quorum aux assemblées générales ordinaires a été supprimé.

1.2. Les souscriptions

Les statuts de la société coopérative définissent 4 classes d'actions :

- les actions de classe A sont réservées aux « garants » des valeurs et du but de la société
- les actions de classe B sont réservées aux souscripteurs de moins de 25 ans
- les actions de classe C sont réservées à toutes les personnes physiques qui souscrivent,
- les actions de classe D sont réservées aux sympathisants (personnes morales).

A la suite de l'avis favorable de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2022, le Conseil d'Administration a décidé, en date du 7 novembre 2022 d'engager les démarches en vue d'acquérir le « Bois Miesse », portant ainsi la surface préservée sur les hauteurs de Bousval à plus de 2 hectares, et à cette fin d'augmenter le montant du capital initial à souscrire de 85.000,00 euros à 125.000,00 euros par émission d'actions pour un montant supplémentaire de 40.000,00 euros dans les classes B, C et D.

La souscription se fait par l'intermédiaire du site internet www.leboisbalon.be. Pour pouvoir souscrire, les actionnaires doivent s'engager formellement à respecter les statuts et la charte des « Amis du Bois Balon » et à libérer chaque action souscrite. Cet engagement est acté dans les formulaires de souscription utilisés sur le site.

Chaque demande de souscription dûment complétée a été soumise à l'approbation du conseil d'administration. L'admission d'un actionnaire est constatée et rendue opposable aux tiers par l'inscription au registre des actionnaires. Des certificats constatant ces inscriptions ont été délivrés à tous les titulaires d'actions. Aucune demande n'a été refusée.

En date du 31 décembre 2024 la société coopérative compte au total 461 actionnaires individuels, distribués comme suit :

- Dans la classe A : 5 coopérateurs dont les 3 fondateurs de la société coopérative avec 15 actions et 2 actionnaires désignés par le comité des garants avec 10 actions dont 1 est aussi actionnaire de classe B
- Dans la classe B : 167 enfants et jeunes de moins de 25 ans, dont 4 sont aussi des actionnaires de la classe C, avec 539 actions.
- Dans la classe C : 259 coopérateurs personnes physiques détenant ensemble 698 actions ;

- Dans la classe D : 30 sociétés et associations ainsi que la Province du Brabant wallon et la Ville de Genappe, avec 116 actions.

Le capital souscrit par les coopérateurs en date du 31 décembre 2024 est de 120.575,00 EUR. Le montant des souscriptions en 2024, s'élève à 15.948 EUR.

Aucune demande de souscription dûment complétée en 2024 n'a été rejetée. Six actionnaires de la classe B ont accédé à la classe C. Un actionnaire de la classe C est décédé.

1.3 Le financement à long terme.

L'analyse du bilan et les projections montre que la viabilité de la société est juste assurée jusqu'à fin 2026.

Le capital appelé a été fixé à 125.000,00 EUR par le conseil d'administration ; ce capital couvre l'achat des bois Balon et Miesse. Les souscriptions peuvent bien entendu continuer jusqu'à atteinte de ce montant. Il n'y a actuellement aucune raison d'augmenter ce montant.

D'autres ressources doivent donc être trouvées.

Les statuts prévoient la possibilité de contracter des emprunts obligataires. La rémunération de l'emprunt n'est toutefois pas à la portée de la SCES.

La perception d'une cotisation devrait être prévue par les statuts, ce qui n'est pas le cas actuellement. La cotisation serait obligatoire et son montant fixé par l'assemblée générale. La trésorerie actuellement disponible ne permet pas de s'engager dans cette voie qui requiert un acte notarié.

La SCES peut recevoir des dons et cette voie de financement peut être mise en œuvre facilement. Les dons ne seront pas taxables à hauteur de la dette reportée qui s'élève fin 2024 à 16.170,13 EUR. La déductibilité fiscale dans le chef du donateur n'est à première analyse pas possible ce qui peut réduire l'attractivité de ce système.

Des subsides peuvent être obtenus des pouvoirs publics, essentiellement locaux, la coopérative remplissant un rôle social et environnemental évident en maintenant les espaces boisés dans le bien commun. La province de Brabant wallon et la ville de Genappe ont été des soutiens sans faille du projet dès le début.

Enfin, la coopérative s'attache d'ores et déjà à organiser des activités qui peuvent générer un profit. La promenade du 6 octobre en est un bon exemple.

En conclusion, les coopérateurs sont vivement encouragés à participer nombreux aux activités organisées par la SCES et à l'aider par le versement de dons même modestes.

La coopérative ne vivra que si ses membres la font vivre !

2. LES INVESTISSEMENTS

2.1. L'extension du Bois Balon aux parcelles contiguës du Bois Miesse

L'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2022 s'était montrée largement favorable à l'acquisition du Bois Miesse. L'achat de ces parcelles contiguës au Bois Balon permet de poursuivre la préservation des espaces boisés sur les hauteurs de Bousval et de constituer un espace cohérent protégé. Le but de la société coopérative est de maintenir à la fois l'état naturel du Bois Miesse et son rôle social au bénéfice de la population et des diverses associations locales.

En date du 1 décembre 2022 la société coopérative a signé une convention sous seing privé avec le propriétaire du Bois Miesse. Le prix d'achat de ce terrain d'une contenance de 70a 7ca a été fixé à 29.000,00 euros hors frais et taxes.

Suite à la modification des statuts et aux engagements fermes de la province de Brabant wallon et de la ville de Genappe, le compromis de vente du bois Miesse a été signé le 17 juin 2024 ; l'acte d'achat a été passé le 4 novembre 2024 une fois les fonds recueillis.

Avec cet achat, la SCES atteint un de ses buts essentiels : la préservation des bois et le maintien de leur accessibilité à tous.

2.2. L'infrastructure au Bois Balon

Fin 2022, grâce à un don de la Corrida de Bousval, le matériel pour la fabrication d'un abri pique-nique constitué d'une table et de deux banquettes couvertes, a été acheté. L'ensemble a été préparé sous forme de kit en 2023 ; il a été monté en août 2024 et est maintenant disponible pour les promeneurs.

L'installation d'un parcours santé simple est prévue pour 2025.

3. LES ACTIVITÉS

3.1. Budget Participatif de Genappe 2023

En 2023 la ville de Genappe a lancé son troisième appel à projets dans le cadre de son budget participatif. L'objectif de cette initiative est de promouvoir la participation citoyenne en offrant la possibilité à chacun de soumettre ses idées, de les mettre en exécution et de contribuer à la transition environnementale, énergétique et la recreation de liens sociaux. La ville consacre ainsi un montant du budget communal à la mise en place de projets d'intérêt général émanant de citoyens.

Dans le cadre du budget participatif 2023, le « Amis du Bois Balon » ont déposé une demande de contribution pour « Faire vivre le bois Balon ». La coopérative s'est fixée comme lignes directrices d'agir sans tarder en faveur d'une forêt résiliente en tant que

« puits de carbone » et d'encourager la fréquentation du bois dans le cadre de ses buts sociaux et didactiques. Ce projet comporte deux volets complémentaires qui s'inscrivent dans la thématique « Bas carbone » retenue par la commune.

Le premier volet de la candidature de la coopérative prévoit les opérations indispensables pour connaître et entretenir le bois et en assurer le développement. C'est la partie de gestion forestière pure.

Le deuxième volet de la candidature présente des activités utiles pour maintenir l'accès et favoriser le rôle social du bois Balon. Il comporte par exemple le placement d'un mobilier adapté (table et banc couverts pour pique-nique), d'accessoires sportifs (parcours santé simple) ou de dispositifs favorisant la mobilité douce (arceaux de sécurisation pour vélos).

Ce projet a été présenté et défendu devant un large jury de citoyens. Au terme de sa délibération, le jury a retenu le premier volet (forestier) de la demande. La coopérative a obtenu un subside de 2500 euros pour sécuriser le bois. La SCES se voit ainsi encouragée à poursuivre les activités d'entretien du bois.

Ce montant a permis de réaliser en début d'année les travaux de sécurisation du bois Balon et à préparer les travaux destinés à protéger les jacinthes sauvages du piétinement. Les limites du bois Balon vis-à-vis d'un bois adjacent non entretenu et non sécurisé seront également matérialisées. Les activités n'ayant pu être terminées en 2024 principalement à cause des intempéries, elles se poursuivront en 2025, notamment la sécurisation du bois Miesse, acheté en fin d'année.

3.2. La campagne de financement participatif

Le financement participatif par des souscriptions dans une société coopérative s'est avéré être l'outil de choix pour établir un lien fort entre le bois et la communauté locale. La campagne de levée de fonds a réussi à dynamiser la participation citoyenne et à responsabiliser les personnes pour la protection de la nature en vue d'un usage commun et d'une cohabitation harmonieuse des activités.

Dans la période 2021-2022 une campagne intensive de financement participatif a permis de recueillir plus de 90 000 euros auprès de 419 coopérateurs. En 2023, 33 nouveaux coopérateurs ont adhéré.

En 2024, 40 nouveaux coopérateurs ont rejoints la SCES ; les coopérateurs existants et nouveaux ont investi ensemble 15.948 euros.

Les prises de participation proviennent essentiellement de Bousval et de Genappe mais aussi des communes environnantes et dans une moindre mesure de Belgique et quelques-unes de l'étranger.

La campagne de financement participatif s'est déroulée dans les différents médias traditionnels et sociaux et a donné lieu à de nombreuses activités de sensibilisation. Elle s'adresse aux habitants de Bousval, de Genappe et de la région, pour promouvoir la préservation de deux bois laissés à l'état naturel, pour y encourager les activités récréatives ainsi que pour souligner l'importance des chemins et sentiers en faveur de la mobilité douce.

Pour 2024 nous mentionnons en particulier :

- Le maintien à jour d'un site web convivial « www.leboisbalon.be » reprenant les informations sur la vie de la coopérative : les activités, les projets, les informations et documents légaux, l'actualité dans les médias, la procédure de souscription... La SCES dispose également de sa propre page Facebook.
- Un nouveau dépliant a été élaboré comprenant une mise à jour de toutes les informations sur le projet, notamment l'objectif d'acquérir les parcelles avoisinantes du bois Miesse. Ce dépliant a été mis à disposition dans les commerces et les endroits publics et a été distribué par envoi « toutes-boîtes » à Bousval pour un total de 2000 exemplaires.
- 6 newsletters distribuées à plus de 600 personnes de contact, coopérateurs et personnes intéressées.
- La traditionnelle « chasse aux œufs » organisée par les Amis de Bousval le lundi de Pâques.
- Une promenade, accompagnée par un guide nature, en début d'année dans le cadre de la campagne de souscription pour le bois Miesse.
- Un après-midi des coopérateurs le 6 octobre. Une promenade didactique (nature des sols, reconnaissance des espèces, notions de sylviculture,...) a été organisée avec la participation d'un guide nature ; cette promenade s'est prolongée par une dégustation de produit locaux à la ferme voisine ce qui a permis aux plus de 70 coopérateurs qui participaient de nouer de nombreux contacts.

En 2024, le Journal de Genappe et le Bousvalien ont régulièrement évoqué les activités de la coopérative. La SCES a été mentionnée plusieurs fois dans les pages régionales de la presse quotidienne.

Le soutien de la Ville de Genappe et de la Province du Brabant wallon, ainsi que celui des nombreuses associations et entreprises, a été extrêmement important non seulement sur le plan financier mais aussi pour la promotion du projet.

3.3 Contacts avec les autres associations.

La SCES souhaite s'intégrer dans le tissu associatif d'abord à Bousval et Genappe mais aussi dans un cercle plus large.

La SCES est bien entendu membre de la Société Forestière Royale de Belgique (SFRB) via laquelle les bois sont assurés.

Une représentation de la SCES a été invitée à présenter la coopérative lors de l'Assemblée générale du cercle socioculturel « Les Amis de Bousval ». La SCES et les Amis de Bousval ont depuis l'AG du 11 mai 2024 un administrateur commun. Le mensuel des Amis de Bousval, Le Bousvalien, annonce les activités de la coopérative et communique sur ses projets.

Le 6 juillet, la SCES a participé à la journée internationale des coopératives organisée en Brabant wallon par la coopérative Agricoeur à Les Bons Villers. Ceci a permis de présenter les « Amis du bois Balon » à un public averti.

La section Brabant de la Fédération Française d'Equitation (FFE) a contacté la SCES pour demander de pouvoir installer une barre d'attache pour quelques chevaux près de l'abri pique-nique.

Le 21 mars, une délégation de la SCES a assisté à la projection du film « La sagesse des arbres » de Thierry Dory ; lors du débat qui a suivi, elle a été appelée à se présenter.

La SCES poursuivra et approfondira les contacts avec les différentes associations avec lesquelles elle partage des buts communs.

3.4 La gestion forestière du Bois Balon et du bois Miesse

Avec l'appui de conseillers et d'experts professionnels, le conseil d'administration a élaboré un plan de gestion forestière qui a été présenté à l'assemblée générale extraordinaire tenue en octobre 2022.

Les objectifs du plan de gestion sont :

- biodiversité
- diversification à long terme du bois par l'introduction d'essences plus adaptées aux changements climatiques dans des trouées créées par des chablis ou lors de coupes de bois,
- maintien d'une zone en « libre évolution » (= réserve intégrale) dans un endroit non fréquenté par le public et qui n'est pas en bordure de propriété (=éviter tout problème de sécurité lorsque des arbres morts tombent) ;
- réserve d'une zone de jeux/détente
- rentabilisation éventuelle du bois produit lors de la gestion.

Ces objectifs se sont traduits dans un plan de zonage avec des objectifs concrets pour les différentes zones.

Le soutien financier par le Budget Participatif 2023 de la ville de Genappe a permis d'entamer la gestion.

Fin 2023, monsieur Nicolas Henryot, Expert et Ingénieur forestier, a été engagé pour faire le marquage du bois Balon, c.à.d. établir un cadastre du peuplement qui identifie les arbres qu'il convient de protéger ou de favoriser lorsqu'ils sont en compétition avec des sujets moins intéressants ou invasifs. Cette protection s'étend aussi à des arbres morts sur pied, -des quilles-, ou des arbres couchés qui présentent un intérêt biologique. Cette opération de marquage a été faite au début juin 2023. Un plan d'ensemble des marquages au bois Balon avec interprétation est disponible sur le site web www.leboisbalon.be.

La gestion implique que certains arbres doivent être abattus et être soit emportés soit laissés sur place. Il ne s'agit pas d'une coupe à blanc, mais plutôt d'abattages dispersés. Cette deuxième étape a été exécutée au mois de mars 2024. Chaque jeudi du mois, l'abattage a été effectué, dans le cadre de leur travaux pratiques, par les élèves de la section « agents techniques de la nature et des forêts » de l'Athénée Royal de Rixensart. Les grumes ont été rassemblées en bord des chemins et sentiers ; elles n'ont pu être évacuées en 2024 suite aux fortes pluies d'automne qui ont rendu les sols trop meubles pour le passage d'engins de transport.

Dans une troisième phase, quelques replantations d'espèces plus adaptées à la fois aux variations climatiques et à la nature du sol dans les trouées laissées par l'abattage pourront être replantées.

Ce travail d'entretien en trois étapes ne devra pas être répété avant de nombreuses années.

Le conseil d'administration a décidé d'étendre les activités de sécurisation au bois Miesse. Le marquage a été effectué le 12 décembre 2024 ; le bûcheronnage aura lieu début 2025 et sera effectué par les élèves de l'Athénée Royal de Rixensart.

Dans le même esprit, la zone où poussent les jacinthes sauvage sera délimitée par une clôture légère afin d'en éviter le piétinement.

La parcelle E310 qui se situe en contrebas du sentier n°73 et n'est pas entretenue sera indiquée et également délimitée par une clôture légère afin d'indiquer aux promeneurs qu'ils quittent la zone sécurisée du bois Balon.

3.5 Les activités de sensibilisation à la finalité et aux valeurs de la coopérative.

À travers la gestion et l'organisation des activités, la coopérative s'efforce d'informer sur la nature et encourage les activités en forêt.

L'école communale de Bousval s'est positionnée comme un partenaire pour l'aspect pédagogique pour les jeunes enfants de Bousval. Pendant l'année scolaire 2023-

2024, l'école a organisé au Bois Balon des activités éducatives régulières pour les classes maternelles et primaires. Le Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) de Villers-la-Ville accompagne l'école dans ces activités. Ces activités éducatives au Bois Balon contribuent à atteindre l'objectif social de la société coopérative, à savoir préserver le bois comme lieu de rencontre pour tous, et l'utiliser comme espace de jeu créatif et de formation dans la nature pour les enfants et les jeunes. Au cours de leurs activités éducatives, les classes de l'école communale de Bousval apprennent à connaître et à protéger la flore et la faune du bois et sont initiées aux aspects écologiques du site. Ces activités se poursuivent en 2024-2025 mais ont été entravées par les travaux de gestion forestière et les intempéries.

La promenade du 6 octobre a suscité un vif intérêt de la part de tous les participants et sera répétée en 2025.

L'installation d'un parcours santé simple a été préparée et sera effectuée en 2025.

3.6 Le financement à long terme de la coopérative et sa pérennisation.

Le financement de la SCES a jusqu'à présent été essentiellement assuré par l'apport en capital des coopérateurs. Des subsides ont également été obtenu de la Région wallonne et de la ville de Genappe pour couvrir les frais de fondation et de fonctionnement (2.500 EUR en 2024).

Les autres apports ont été sporadiques : un don de 500 EUR a été versé en 2022 par la corrida de Bousval pour la construction de l'abri pique-nique, la promenade du 6 octobre 2024 a généré une recette nette de 762,53 EUR.

Les frais fixes s'élèvent quant à eux à environ 3.000,00 EUR par an.

Au 31 décembre 2024, l'analyse du bilan montre :

- Fonds de roulement (capitaux permanents – actif immobilisé) ---- 4.548,55
- Besoin de Fonds de roulement (actif circulant – passif circulant)---- 4.548,55
- Trésorerie nette (Fonds de roulement – besoin) -----0,00
- Ratio de liquidité actif circulant/passif circulant)-----2,7

Ceci montre que fin 2024, les besoins sont couverts et que la société est solvable (ratio>1).

Un contrôle du budget au 7 avril 2025 montre la situation suivante :

- Disponible sur le compte de la SCES-----7107,67
- Engagé estimé (sécurisation, comptable, cotisation société)-----3.400,00
- Disponible estimé fin 2025-----3.707,67

Ce résultat montre qu'à ce jour et compte tenu de frais fixes à hauteur de 3000 EUR par an, la viabilité de la SCES est assurée jusqu'à fin 2026.

Toutefois, la viabilité de la SCES n'est pas assuré de façon certaine sur le long terme et des sources de financements complémentaires doivent être trouvées.

CONCLUSION

A la fin de ce troisième exercice, les « Amis du bois Balon » font de plus en plus partie de la vie de Bousval et de Genappe. La coopérative a maintenu dans le bien commun deux espaces boisés sur les hauteurs de Bousval et s'intègre à la vie de la communauté locale sous tous aspects : connaissance de la nature, organisation d'activités en collaboration avec les acteurs locaux et régionaux, lien avec les écoles...Elle participe aussi au maintien de la biodiversité et du maillage écologique.

Elle ne pourra cependant être pérennisée sans le concours de tous.